

## Section 5.—Primes.\*

Dans les cas où le Gouvernement juge à propos d'encourager la production d'une denrée particulière, les primes qu'il paye remplacent les droits de protection. Il en a été payé en grand nombre autrefois au Canada, mais les seules primes payées en ces dernières années sont celles sur le cuivre en barres et tiges, le chanvre et le charbon bitumineux miné au Canada et consommé dans la fabrication du fer ou de l'acier. La prime sur le charbon bitumineux a été votée à la suite d'une recommandation de la Commission Royale sur les réclamations des Provinces Maritimes au sujet de la consommation du charbon canadien dans la fabrication du fer et de l'acier. Voici les paiements qui ont été faits:—

Années fiscales—	
1930-31.....	273, 148 tonnes nettes à 49½c... \$ 135, 209·23
1931-32.....	126, 356 tonnes nettes à 49½c... 62, 546·18
1932-33.....	118, 783 tonnes nettes à 49½c... 58, 797·54
1933-34.....	213, 841 tonnes nettes à 49½c... 105, 851·25
1934-35.....	336, 849 tonnes nettes à 49½c... 166, 740·02
1935-36.....	390, 168 tonnes nettes à 49½c... 193, 133·12
1936-37.....	564, 695 tonnes nettes à 49½c... 279, 523·96
1937-38.....	583, 817 tonnes nettes à 49½c... 288, 989·41
1938-39.....	369, 434 tonnes nettes à 49½c... 182, 869·80
1939-40 au 31 oct. 1939.....	267, 019 tonnes nettes à 49½c... 132, 174·39
<b>Totaux.....</b>	<b>3, 244, 110</b> <span style="float:right"><b>1, 605, 834·90</b></span>

Des primes ont été payées en différents temps sur le fer et l'acier, le plomb<sup>†</sup> le pétrole brut, les fibres de manille, le zinc et les filés de toile; mais les primes sur le fer et l'acier ont cessé en 1911, sur le plomb en 1918, sur le zinc en 1921, sur les filés de toile en 1923 et sur le pétrole brut en 1927. Les montants payés en primes sur ces produits entre 1896 et la date d'expiration sont: fer, acier et leurs produits (1896-1912), \$16,785,827; plomb (1899-1918) \$1,979,216 pour 1,187,169,878 livres; zinc<sup>‡</sup> (1919-21), \$400,000; filés de toile (1921-23), \$17,523; fibres de manille (1903-13), \$367,962; pétrole brut<sup>§</sup> (1905-27), \$3,457,173 sur 233,135,217 gallons. Le total des primes payées entre 1896 et 1932 s'élève à \$23,646,311, lequel ajouté à \$611,763 payés sur le cuivre en barres et tiges<sup>‡</sup>, les \$26,847 payés sur le chanvre<sup>‡</sup> et les \$1,122,384 payés sur le charbon, forme une somme globale de \$24,768,694 le 31 octobre 1937. L'Annuaire de 1915, pp. 461-463, donne une description des primes payables depuis 1883, ainsi que des tableaux indiquant pour chaque produit les quantités pour lesquelles les primes ont été payées annuellement et les montants de telles primes de 1896 à 1915 inclusivement.

## Section 6.—Brevets d'invention, droits d'auteur et marques de commerce. §

**Brevets.**—Les brevets ou lettres patentes, qui en Angleterre constituent l'un des privilèges de la Couronne depuis le temps du Statut des Monopoles (1624) et même au delà, ont toujours été au Canada une simple formalité administrative. Une loi fut adoptée au Bas-Canada en 1824, pourvoyant à l'octroi de brevets aux inventeurs qui étaient sujets britanniques et domiciliés dans la province. Une loi de même nature fut adoptée par le Haut-Canada en 1826, puis par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick à des dates ultérieures. Après l'Union une loi

\* Révisé par L. T. Lett, Ministère du Commerce.

† L'Annuaire de 1927-28, p. 652, donne des détails relatifs aux primes sur le zinc et le pétrole brut.

‡ L'Annuaire de 1934-35, p. 674, donne un état des primes payées en vertu de la loi des primes sur le cuivre qui a expiré le 30 juin 1931, et en vertu de la loi des primes sur le chanvre, qui a expiré le 31 décembre 1932.

§ La matière relative aux brevets d'invention et droits d'auteur a été révisée par J. T. Mitchell, Commissaire des Brevets d'invention; la matière relative aux marques de commerce a été révisée par D. D. Ryan, Registraire des Marques de commerce.